

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_199

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : TRAVAUX DE RÉHABILITATION
DE LA GRANGE DU BILLON**

Date de la convocation : 9 décembre 2025

<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes : Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative : Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genbroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET</p>
---	--

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes a été sollicitée au sujet du Habert du Billon au regard du caractère patrimonial et historique que représentent ces bergeries (ensemble de maison d'habitation + grange au cœur d'un alpage destiné à l'abri des bergers et des troupeaux) qui semblent remonter aux débuts de l'Ordre des Chartreux ;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui il reste des traces de plusieurs Haberts dans le « Vallon de Chartreuse », mais qu'il ne reste plus qu'une grange, celle du Habert du Billon ;

CONSIDÉRANT que ce habert nécessite des travaux important de protection et de sécurisation ;

CONSIDÉRANT que le portage de la maîtrise d'ouvrage par une collectivité publique permettrait l'éligibilité du projet à des cofinancements de partenaires ;

CONSIDÉRANT la délibération 24-107 du 6 juin 2024 relative au Principe de portage de la maîtrise d'ouvrage par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse des travaux de réhabilitation du Habert du Billon ;

CONSIDÉRANT les échanges animés par la Préfecture de l'Isère qui a permis de préciser :

- La délégation de maîtrise d'ouvrage par l'ONF au profit de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
- La fourniture à titre gracieux des bois, sur pieds, nécessaires à la réfection de la charpente soit environ 90 m3)
- Le portage de la maîtrise d'ouvrage par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse se fait sans participation financière. Le reste à charge hors subvention sera compensé par des dons (des donateurs ayant déjà pris des engagements de dons)

CONSIDÉRANT que le Habert du Billon conservera sa vocation agricole d'origine nécessaire au pastoralisme pour le secteur du Billon jusqu'au col de la Ruchère ;

CONSIDÉRANT le plan de financement ci-après :

DEPENSES	
TRAVAUX	322 155,00 €
<i>Plancher</i>	61 350,00 €
<i>Charpente</i>	128 210,00 €
<i>Couverture</i>	132 595,00 €
Architecte	2 000,00 €
Transport et exploitation du bois sur pieds ONF	8 000,00 €
Divers et imprévus (5%)	16 107,75 €
TOTAL HT	348 262,75 €
TVA	69 652,55 €
TOTAL TTC	417 915,30 €

RECETTES	
DEPARTEMENT	81 038,75 €
REGION	32 415,50 €
COMMUNE	58 000,00 €
DREAL (Sites classés)	15 000,00 €
BOIS SUR PIEDS ONF	6 000,00 €
AUTOFINANCEMENT (compensé sous forme de dons)	155 808,50 €
TVA (compensé sous forme de dons)	69 652,55 €
TOTAL TTC	417 915,30 €

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ *Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ*

- **ACCEPTE** la délégation de Maitrise d'Ouvrage par l'ONF pour les travaux de réhabilitation du Habert du BILLON et **AUTORISE** la présidente à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer les demandes de subventions auprès des partenaires financeurs et notamment du Département de l'Isère et de la Région Auvergne Rhône Alpes.
- **AUTORISE** la Présidente à mandater Mme Laurence Paillet, architecte, pour déposer la demande d'urbanisme pour la réalisation des travaux et à signer celle-ci.
- **AUTORISE** la Présidente à lancer l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du Habert du Billon.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 22/12/2025

La Présidente,
Anne L'ENFANT.

